Image not found or type unknown

Charges du chauffage collectif

Par **shayanisse**, le **11/08/2014** à **09:33**

Bonjour,

J'ai emménagé le 30 Mai, je n'ai pas d'eau chaude à ma disposition, ni eu de chauffage jusqu'à aujourd'hui.
La chaudière était déjà en panne lors de mon installation.
J'ai eu beaucoup de mal à me libérer de mon travail et à avoir mon gardien par téléphone, du coup les interventions ont beaucoup tardé.
Je suis donc resté 2 mois sans chauffage et sans eau chaude.
Sachant que j'ai payé les charges pour le chauffage collectif, serais-je en droit de demander le remboursement ou une déduction sur mes prochains loyers pour ces deux mois?

Merci !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés